

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Feuilleton du "Courrier du Canada."
8 NOVEMBRE 1875.

UNE SAISON A SPA.

[SUITE.]

LETTRE NEUVIEME.
de la même à la même.

Spa, le 12 août.

Les heureuses prévisions de notre bon docteur se sont réalisées, ma chère Léocadie; la convalescence de madame de Villiers fait chaque jour de nouveaux progrès; je n'avais jamais mieux senti la force de mon attachement pour elle qu'au moment où j'ai craint de la perdre; aussi je frémis encore en pensant à l'issue funeste que pouvait avoir ce voyage entrepris dans de si joyeuses dispositions. Bénit soit Dieu qui nous a préservés d'un tel malheur!

Madame d'Ormesson nous a annoncé hier son prochain départ qui, je puis te l'avouer, ne me laisse aucun regret; sa tante lui ménage si peu de dures vérités, que je ressens un pénible malaise toutes les fois qu'elles se trouvent réunies. Madame d'Ormesson supporte ce sévère traitement avec une patience dont madame de Villiers ne veut pas que je fasse honneur à la douceur de caractère de sa nièce, mais bien à ses obligations d'héritière.

Nous avons eu dernièrement, à ce sujet, un débat assez vif, et voici la conclusion de madame de Villiers: —Grâce à Dieu, à la science de Baumart et aussi à vos bons soins, mon enfant, Juliette n'emportera d'ici ni le crêpe, ni la joie.

En terminant ma dernière lettre, je crois t'avoir dit que nous avions appris que le capitaine d'Imbert avait perdu au jeu une somme considérable. Cette nouvelle n'était que trop vraie et devait bientôt m'être confirmée de la façon la plus inattendue.

Un soir, j'étais seule, auprès de madame de Villiers, que j'essayais de distraire par une lecture, quand on vint m'avertir qu'une dame demandait à m'entretenir un instant en particulier. Un peu surprise, je me disposai néanmoins à refuser cette visite; mais madame de Villiers insista vivement pour que j'allasse la recevoir. Quand j'entraî dans notre petit salon, il ne me fallut qu'un coup d'œil pour reconnaître, malgré un voile baissé, la personne dont la présence à cette heure surtout avait droit de me surprendre, aussi, m'écriai-je vivement: —Mademoiselle de Montferland!

Elle s'avança rapidement vers moi, se découvrit le visage, et dit en me tendant la main: —Oh! Marthe, appelez-moi Valentine, traitez-moi en amie afin de me donner le courage dont j'ai tant besoin!

Ces paroles et plus encore la physionomie profondément altérée de mademoiselle de Montferland m'impressionnèrent péniblement. Ses joues pâlies portaient la trace de larmes récentes. Ses lèvres tremblantes, l'état fébrile de ses regards, tout en elle dénotait une grande douleur. —Que vous est-il arrivé? parlez, dis-je en prenant affectueusement la main qui m'était tendue.

—Sans votre réclusion absolue de puis la maladie de madame de Villiers, poursuivait Valentine, d'une voix si agitée que j'avais peine à la comprendre, vous sauriez déjà ce qui fait, hélas! le sujet de la conversation de tous les oisifs de Spa. Mon cousin, le capitaine d'Imbert, a perdu au jeu, en une seule nuit, une somme de 10,000 francs. Il lui est malheureusement impossible de s'acquitter immédiatement envers l'épée de grec dont il se trouve le débiteur, et qui l'a menacé d'une insulte publique, si demain, à pareille heure, il n'avait soldé cette dette.

Ce n'est pas tout, de peur que son créancier ne lui échappe, il fait bonne garde autour de notre maison, soit par lui-même, soit par quelques-uns de ses affidés. Mon cousin est au désespoir, car dans une telle circonstance, il est impossible de tirer vengeance de ce misérable qui abuse cruellement de ses avantages. Or, s'il en vient à outrager publiquement le capitaine d'Imbert, celui-ci se verra déshonoré et forcé, en conséquence, de donner sa démission. Furieux, désespéré, il avait cru pouvoir réclamer l'aide de quelques-uns des officiers de son régiment qui sont à Bruxelles, mais soit de leur part impossibilité matérielle, ou mauvais vouloir, ils ont laissé toutes ses demandes sans réponse ou n'en ont fait que de négatives.

Valentine, qui avait parlé jusqu'alors avec une grande volubilité, s'arrêta tout à coup et sa physionomie exprima un violent désespoir. Je la forçai de s'asseoir, la suppliant de se calmer; mais elle m'interrompit en s'écriant au milieu d'un sanglot: —Vous ne savez pas tout encore, Marthe, ce malheureux insensé veut mourir!... Sa mère et moi avions deviné cette funeste résolution, quoi qu'il fit pour nous la dissimuler, lorsqu'il y a deux heures à peine, madame d'Imbert, entrant subitement dans la chambre de son fils, le vit cacher précipitamment un pistolet qu'il tenait appuyé sur sa poitrine. Au cri poussé par ma tutrice, je me hâtai d'accourir... Mais à quoi bon vous peindre cette scène douloureuse, dans laquelle se confondaient les pleurs, les reproches, les prières?... Nous avons fini pour obtenir de Gustave la promesse de ne pas attendre à ses jours pendant vingt-quatre heures, de nous laisser enfin tenter encore un dernier moyen... Peut-être pensez-vous, mademoiselle de Savenay, que les angoisses d'un joueur ne méritent pas de pitié, car il a été lui-même l'artisan de sa ruine et de son malheur; je sais que telle est l'opinion commune; mais quelque coupable que soit le capitaine d'Imbert, ni sa mère... ni moi, n'avons le droit de le condamner!

Cette fois encore les pleurs vinrent couper la voix de Valentine; je ne puis t'exprimer, ma chère, à quel point j'étais émue moi-même. Je devinais quels regrets déchirants se cachaient sous ce demi-aveu, que mademoiselle de Montferland compléta bientôt en ajoutant avec une indécible amertume: —Cette fatale passion du jeu qui le domine aujourd'hui et finira par causer sa perte est notre ouvrage, Marthe; mon cousin a voulu être riche parce qu'il m'aimait et désirait obtenir ma main; il savait à quel point on avait développé en moi toute espèce de goûts luxueux qui me faisais une nécessité de la fortune. Oh! oui, je le répète, que d'autres l'accusent, mais madame d'Imbert et moi n'en avons pas le droit; et si, en voyant sa carrière perdue, son nom déshonoré, il ne peut survivre à ces malheurs, c'est nous qui aurons causé sa mort, et son sang retombera sur nos têtes!...

Mademoiselle de Montferland avait prononcé ces dernières paroles avec une incroyable exaltation. Cette belle personne toujours si retenue, si froide même, s'exprimait alors avec une véhémence qui donnait la mesure de ce qu'elle devait souffrir. Je la plaignais de toute mon âme, car je comprenais quels remords devaient déchirer ce cœur si fier pour qu'il les laissât déborder ainsi devant moi. —Combien je regrette, dis-je alors, que la médiocrité de ma fortune me prive du bonheur que j'aurais eu à vous venir en aide, mais je ne possède au monde qu'une très-faible portion de la propriété de Villedon, qui appartient à mon frère... —J'étais venue, interrompit en hésitant Valentine, solliciter vos bons offices auprès de madame de Villiers. Et la pâleur de ses joues fit place, pour un instant, à un rouge éclatant, tandis que je secouais tristement la tête en ajoutant: —Oh! sans doute, madame de Villiers est bonne et généreuse; mais ayant l'habitude de dépenser largement son revenu, elle ne serait pas en mesure de vous prêter une somme aussi considérable.

(à suivre.)

Lettres de Constantinople.

Péra de Constantinople, 6 octobre. Le passage de troupes turques se rendant en Herzégovine et au camp de Nich est le fléau des villages de la Roumélie. Un infortuné Bulgare, récemment arrivé à Constantinople, racontait devant un de mes amis que les soldats traversant son village avaient réquisitionné à LA TURQUE, c'est-à-dire sans argent et sans lui délivrer ni bon de paiement, ni récipissé, son troupeau de 1,200 moutons, ses 30 bœufs, ses 20 buffles, ses 10 chevaux, tout ce que le pauvre homme possédait comme têtes de bétail. Un ordre inique que des chefs de soldatesques turques avait suffi pour ruiner en une heure un paysan riche et lui enlever le produit du travail de toute sa vie.

Cet odieux abus n'est pas un fait isolé, particulier; il est général et frappe tous les chrétiens. Partout où ils passent, les soldats turcs dépouillent les cultivateurs chrétiens de tout ce qu'ils possèdent: bestiaux, denrées, grains, foin, paille, il faut tout leur livrer sans argent et sans

aucun espoir d'être indemnisé un jour. L'incendie et les inondations ne causent pas plus de ruines que le passage d'une armée turque.

Il suffisait cependant, aux soldats qui ont réquisitionné, c'est-à-dire pillé, les 1,200 moutons de l'infortuné bulgare, d'obtenir, pour leur alimentation de quelques jours, la remise d'un certain nombre de ces moutons, sans s'emparer du troupeau entier. Il leur suffisait, pour le transport du matériel, de retenir pendant deux ou trois jours les bœufs, buffles et chevaux, et de les restituer ensuite. Mais cela n'eut pas fait le compte des officiers qui trouvent, en agissant comme ils l'ont fait, un moyen facile de s'enrichir avec impunité.

Voilà l'état de la Roumélie en 1875, après le hatt-i-chérif de Gul-Hané de 1839, le hatt-humaïoun de 1856, les nombreux hatts du sultan Ebdul-Azis promulgués en faveur des chrétiens, son dernier hatt du 1er septembre 1875, que l'Univers a publié et dont j'ai dit quelques mots dans une de mes précédentes correspondances, enfin au moment où la Porte publie la pompeuse communication officielle dont je vous parlerai ci-après.

La haine des chrétiens roumélistes contre les turcs est à son comble. La situation est plus affreuse, plus intolérable, plus alarmante qu'on ne le croit en Europe. La diplomatie perd son temps à Constantinople à vouloir obtenir des réformes musulmanes.

Les journaux de Smyrne annoncent que les campagnes de la ville et de la Province sont désolées par des actes incessants de brigandages. L'Impartial dit que les brigands sont tous des soldats déserteurs, qui se joignent aux rufes appelés en Herzégovine pour se rapprocher sans danger des centres de la population et y commettre avec plus de facilité leurs forfaits.

Hussein-Avni pacha est de nouveau tombé en disgrâce; le Sultan l'a relevé vendredi dernier de ses fonctions de ministre de la guerre et l'a remplacé par Riga pacha. Mamyck pacha succéda à Riga pacha comme ministre de la marine. Depuis le commencement de l'année, nous en sommes au 6e ministre de la guerre et au 5e ministre de la marine. Smyrne en est à son 10e ou 12e gouverneur général. Cette instabilité des hauts fonctionnaires de l'empire est la meilleure preuve à donner à l'appui du désordre administratif, irrémédiable de la Turquie; rien ne se fait, mais tout se défait, ou pour mieux dire se détraque.

On attribue la disgrâce de Hussein Avni pacha à deux causes principales. L'ex-persécuteur des Arméniens catholiques était en complet désaccord avec le grand-vizir et ses collègues du ministère sur la politique à suivre à l'égard de l'Herzégovine, de la Serbie et du Monténégro; il était l'adversaire de la politique de conciliation suivie par le ministère et voulait la guerre immédiate et sans miséricorde. Il recommandait l'opposition et les intrigues qui lui avaient si bien réussi sous le grand-vizir de Chirvani-Zadé. Mahmoud y a mis bon ordre en le faisant destituer.

Serasker sous Chirvani-Zadé, grand vizir ensuite, Hussein avait promis au sultan de réorganiser l'armée ottomane et d'en porter l'effectif de guerre à 800,000 hommes. Abdul-Azis lui avait donné carte blanche. Il y a un an, le Times publiait une correspondance fort élogieuse pour Hussein, et regardait comme devant être réalisées très prochainement les promesses faites au sultan. Le 30 septembre 1874, je vous ai écrit une longue lettre pour démentir les assertions du Times, et pour établir la vérité sur l'armée turque. Ma lettre quoique un peu trop optimiste, a excité la rage de la Porte et a été la cause seconde de l'interdiction très momentanée de l'Univers en Turquie. Depuis, et tout récemment, je me suis efforcé de faire connaître aux lecteurs de l'Univers l'état vrai de l'armée turque. Mes critiques et mes appréciations anciennes et nouvelles se trouvent aujourd'hui officiellement reconnues exactes.

Le padischah ne possède qu'un nombre insuffisant de soldats; les arsenaux et magasins de l'armée sont vides, les munitions manquent, on n'a pas de poudre; la mobilisation des réfidés présente les plus grandes difficultés et ne donne que de très médiocres résultats. Et cependant une très-grande partie des emprunts de 1873 et 1874, de près de deux milliards de francs, a été absorbée par les dépenses militaires faites par Hussein. Le Levant Herald dit à ce sujet: " Ces faits seront sans doute examinés. Plusieurs circonstances col-

latérales qui s'y rattachent, tout aussi bien qu'au contrat pour canons Krupp, exigent certainement une investigation complète."

Oui, une enquête est nécessaire, elle sera édifiante, et jettera une pleine lumière sur certaines fortunes colossales, la plupart très récentes. Cette enquête doit être générale. Les ambassadeurs doivent d'autant plus la réclamer qu'elle aura pour conséquence de démontrer que les nouvelles prétentions de la Porte d'augmenter le droit de douane et de créer des taxes d'octroi sont inutiles, abusives, injustifiables et inacceptables.

Les journaux ont publié lundi une pompeuse communication officielle dont le télégraphe vous aura porté la teneur. C'est très beau sur le papier, mais la prudence défend de l'admirer avant qu'elle n'ait reçu sa complète exécution. On dit que Mahmoud saura la mettre à exécution; cela ne serait pas impossible s'il devait rester grand vizir pendant de longues années, ce qui depuis la mort d'Aali pacha ne se voit plus. Il y a quatre ans qu'Aali est mort, et durant ce temps, il y a eu sept changements de grand vizir.

La Bourse continue de baisser. On vend, on vend toujours. Le 5 p. 0/0 turc, qui en juin 1873 avait atteint le cours de 63, se ballote aujourd'hui entre 34 et 35. L'emprunt 1872, émis à 98, est à 62. Le Crédit général ottoman, qui avait monté autrefois à 18 livres turques, est à 7 livres 25; il perd 33 p. 0/0 du pair. Les actions du Ramway, poussées il y a deux ans jusqu'à 30 livres turques, sont à 2 livres 50. Depuis deux ou trois ans toutes les autres valeurs cotées à notre Bourse ont éprouvé une pareille dépréciation. Les valeurs de Bourse, à Constantinople, ont été la ruine des petits capitalistes. La misère est grande et s'accroît chaque jour davantage. Les beaux jours de la Turquie sont bien et dûment passés, ils ne reviendront plus.

L'or devient chaque jour plus rare en Orient, il fait actuellement 34 0/0 de prime, contre monnaie de cuivre. La hausse de l'or n'a pas dit son dernier mot; on s'attend très-prochainement à une nouvelle hausse. Le commerce de détail est consterné. Nous marchons à pas de géant vers une crise financière accompagnée d'une crise commerciale.

Nous avons eu lundi une panique effrayante à la Bourse. Le 5 0/0 est tombé à 32. Ce cours ne figure pas sur le côté, mais il est réel. Les bruits les plus sinistres circulent à la Bourse. On disait que la guerre avait commencé entre la Turquie et la Serbie, puis que les intérêts de la dette publique ne seraient pas payés en janvier prochain. Le gouvernement et les banquiers se sont efforcés de paralyser la baisse, mais ils n'ont que médiocrement réussi.

Je crois plus que jamais, pour ma part, à une mesure financière contre les créanciers de la Porte.

Lettres de Madrid.

Madrid, 14 octobre.

Les courriers commencent à nous manquer. Celui de l'étranger devient rare. Nous revenons aux temps de Serrano et de Sagasta, que les alphonssins se vantaient de faire oublier. Forcément, le pays légal incline et s'abaisse de ce côté. On dirait que l'Espagne libérale, ne peut vivre sans changer de posture, et sans choisir les pires de préférence.

Des officiers ont mis en doute que M. Serrano eût été désigné chez lui. J'affirme de nouveau que si, et que, de plus, on a pas osé lui régler son compte. Les explications entortillées qu'on a données ne me confirment que trop qu'on a peur du personnage par crainte de ses influences funestes et d'une coterie qui a participé à ses coups. Au lieu d'user d'énergie, on a voulu ruser. Par là, l'on a montré combien la situation était fautive et compromise.

Figurez-vous qu'un conseiller à don Alphonse d'appeler Serrano, et de lui proposer la capitainerie générale de Cuba. Pour des gens qui se piquent d'habileté, le trait n'est pas adroit. Serrano en a souri, ne répondant ni oui ni non; mais, au sortir de l'entrevue il ne pouvait retenir ses dédains; il haussait les épaules et donnait à comprendre comme il ne l'a pas dissimulé depuis chez lui, devant une assistance nombreuse, que le malade était au plus bas, et que lui, Serrano, serait l'heureux héritier des choses d'Espagne.

Je m'aperçois que mon opinion sur les futures Cortès est également partagée par les officieux eux-mêmes. Ils commencent à désespérer de l'efficacité du remède qu'ils avaient tant prôné lors de la proclamation de leur

jeune prince. Non-seulement ils ont des raisons de craindre la réalisation de leurs tristes prévisions, mais il me semble qu'ils devraient avoir de justes motifs pour être convaincus à l'avance qu'on ne s'entendra pas dans l'Assemblée. Elle sera en tout pareille à celles qui l'ont précédée, et probablement avec beaucoup de beaux parleurs en moins. Ici le parlementarisme est ruiné, et ruiné sans retour, dans l'esprit des peuples. On tente de ressusciter ce qui fut et s'en alla sans vergogne, on ne renouvellera que les turpitudes et les avanies qui glissent des Becerra, les Figuerola les Echegaray et autres tristes pleureuses dont se glorifie l'Espagne avec honneur. Si les conseillers d'Alfonso s'obstinent, il perdra le peu de crédit qui lui reste.

D'ailleurs il est une chose dont se devraient convaincre les alphonssins, et dont chaque jour ils nous font eux-mêmes l'aveu: ils n'ont pas d'hommes, et par un homme capable de conduire les Cortès. Les vieux partis révolutionnaires ne sont pas mieux dotés. Outre leurs sommités discréditées, et justement décriées, — car leurs mains sont souillées, — ils n'ont à leur service que des médiocrités enflées de suffisance, de rapines et de cupidités insatiables. C'est pitié de voir dressés sur leurs ergots tant de corps superbes, que nous aurons vus si déprimés et si cancrés; ils n'ont laissé que les plus lamentables survivants. L'Espagne ne s'est tant amoindrie, ne s'est tant appauvrie, et n'est descendue si bas dans la considération des peuples, que pour avoir eu l'inqualifiable faiblesse de choir entre leurs mains. Semblable prostitution ne se peut expliquer: Dieu l'a permis, de même qu'il a permis que devinssent riches et puissants une tourbe de gredins et d'intriguants, pendant que l'Espagne se débattait dans les convulsions de la décomposition et de l'agonie.

Les bandits se multiplient d'une horrible façon. Ce n'est plus seulement sur les côtes de la Méditerranée, en Andalousie ou au royaume de Valence qu'on signale cette lèpre, c'est maintenant dans l'Aragon, dans la Manche, en Estramadure et en Castille. La guerre civile est impuissante à donner la chasse aux coquins. Pour un dont elle se défait, cent le remplacent presque immédiatement et tous, plus ou moins, trouvent appui et protection chez les gens considérés comme honnêtes.

Les feuilles libérales s'en prennent aux vices et à l'éducation. En cela, elles ont raison. Mais qui donc endoctrina, empoisonna et créa tant de déclassés, si ce n'est le régime libéral, tel qu'on le prêcha depuis plus d'un demi-siècle? Le plus clair résultat fut l'enrichissement de quelques hommes et le débordement de tous les vices.

Ces tristes conséquences découlaient naturellement de prémisses malhonnêtes. Le libéralisme n'a fait, ici, que des païens, on s'en étonne, et on en cherche le remède dans l'extermination. J'aimerais cet étonnement candide, non moins que le remède héroïque mis en usage par Rivo d'abord, et ensuite par les alphonssins. A parler franchement, je ne crois pas qu'on ait sitôt raison du banditisme. Il prépare des surprises aux heureux possesseurs des biens de la fortune. L'Espagne, peu-à-peu, se va convertissant en un pays de larrons et de brigands. Il n'y aura bientôt que le droit du plus fripon ou du plus scélérat.

Tous les systèmes, toutes les utopies ont fait leur temps. Il ne reste qu'à déclarer franchement la banqueroute, à ne payer personne, parce que les revenus ne sauraient suffire à satisfaire seulement le un pour cent de toutes les dettes connues, et enfin à chercher un homme de poignet vigoureux, assez fort et assez honnête pour mériter de tenir la cravache. Car il faut arriver à convenir de ce fait évident et patent aux yeux des Espagnols comme aux yeux des étrangers, à savoir, que les classes libérales de ce pays-ci sont complètement usées et pourries. Leur cerveau est dérangé et leur cœur gâté. Le peuple est encore bon, sobre, vaillant et généreux jusqu'à la mort: nonobstant il se gâte et s'est déjà gâté beaucoup au contact de ses conducteurs, au spectacle des vices effrontés étalés par les parvenus, et au spectacle non moins scandaleux des fortunes improvisées, comme celles dont je faisais mention en ma dernière lettre.

Don Alphonse écrit lettre sur lettre à sa pauvre mère pour qu'elle diffère son départ, dans le même temps que les modérés, les anciens amis de cette princesse, la supplient de ne point leur ramener tout son entourage. A

quoï dona Isabel réplique dédaigneusement qu'elle viendra ici en bonne compagnie, et avec qui il lui plaira de venir.

D'un autre côté, le ministère n'est point aussi d'accord que l'on dit. Canovas y souffle le froid et le chaud et, pour y reprendre sa place, se livre à ses petites manœuvres. Nous le reverrons donc bientôt au pouvoir. Aussi bien, c'est lui qui créa ce régime-ci, et lui seul en doit comprendre les secrets. N'étaient certains compromis, dont on redoute la publicité, cette évolution déjà serait exécutée.

Les compères de Canovas ne nient pas l'existence de la note que possède le Saint-Siège. Ils ne cherchent qu'à dénaturer, à torturer le sens des paroles employées par Canovas. Ils disent, par exemple, que c'est "le jeune Alcola Galiano qui rédigea la dite note, que Canovas la corrigea, que Calderon Collantes en adoucit les contours, et qu'enfin le conseil l'adspta telle quelle; mais que jamais, tout en respectant le concordat, aucun ministre n'eût l'intention de modifier les droits acquis à l'intérieur, et les compris à l'extérieur."

Le concordat, poursuivent les susdits compères, a consacré l'unité religieuse; c'est vrai: toutefois, ce n'est pas la seule, en aucune façon, que ce principe, une fois établi, on n'y puisse déroger, et qu'il doive être éternel et invariable. De Rome on nous avertit que le nouveau "ministère offrit à Mgr Simeoni l'aplanissement de toutes les difficultés; nous ne disons pas que non, mais ce ne fut point à la condition de respecter les articles du concordat de 1851, dérogés depuis, en vertu des lois et des décrets postérieurs à la date précitée de ce traité international. Un arrangement ne peut avoir pour base les articles du concordat, par la raison que le gouvernement ne peut faire dépendre de l'unité religieuse son entente avec le Saint-Siège."

On ne parlait point ainsi au lendemain du pronunciamiento de Sagonte.

Le conseil de guerre général à Madrid a condamné le général Viergos, à l'occasion de cette affaire de Lacar. Il est rayé des cadres de l'armée. Barges s'est vu acquitter: néanmoins, ce général a reçu un avertissement motivé.

Le colonel du régiment de Girone est condamné, par deux mois seulement, à la privation de son emploi. Enfin, plusieurs capitaines et lieutenants ont reçu l'avertissement, dans le même temps, que d'autres chefs étaient condamnés, qui pour quatre mois, qui pour deux mois, à la prison, dans une enceinte fortifiée.

Les fortunes rapides acquises à Cuba par certains fonctionnaires occupent beaucoup Madrid en ce moment.

LE DANGER DES SINGES.—Un épouvantable événement vient de jeter la plus grande émotion dans Brudoy.

Un honorable négociant de Paris, M. Sponsini, habite dans les environs une très-belle villa. Par malheur, il avait pour les bêtes une grande passion, et on voyait chez lui un joli singe bien apprivoisé qui faisait les grimaces les plus amusantes, et que son maître adorait. Ce singe vivait même en bonne intelligence avec la petite fille de M. Sponsini, une ravissante blondinette de trois ans.

Or, avant-hier, dans la journée, au moment où on venait de laisser l'enfant dans la salle à manger, jouant avec le singe, on entendit tout à coup le pauvre bébé pousser des cris affreux.

On accourut et on trouva le singe qui, avec un grand couteau à découper, venait d'enlever le nez et une oreille, de la pauvre petite.

Inutile de vous dire que le singe fut tué sur le champ d'un coup de revolver par M. Sponsini.

L'état de l'enfant est à peu près désespéré; d'ailleurs peut-être vaut-il mieux qu'elle meure que de rester aussi hideusement défigurée. Ce qu'il y a de plus étrange peut-être, dans cette horrible histoire, c'est que si l'on poussé le singe à martyriser ainsi le bébé. La veille, M. Sponsini avait apporté de Paris une grande gravure représentant le plus horrible des supplices chinois, celui qui consiste à couper le nez et les oreilles du condamné avant de lui trancher la tête. Le singe est resté de longues heures en contemplation devant cette gravure et son instinct d'imitation l'a sans doute poussé à faire ce qu'il voyait représenté.

Catholiques et Protestants.

La lutte qui vient de se terminer à Montréal-Ouest a fait surgir une grave question. Comme elle pourra se présenter de nouveau, il importe de l'éclaircir.

On sait qu'il existe une entente par laquelle une des divisions de Montréal est réservée aux canadiens français, une autre aux irlandais et la troisième, celle de Montréal-Ouest, aux anglais protestants. Dans cette dernière il y a des catholiques en grand nombre.

Suivant cette entente, les deux candidats qui ont brigué les suffrages des électeurs à Montréal-Ouest étaient des protestants; l'un M. Workman, libéral, partisan des Laflamme, Doure, etc., l'autre M. White, conservateur, mais franc-maçon.

Vers la fin de la lutte, le Journal des Trois-Rivières s'est écrié: les catholiques ne peuvent supporter M. White parce qu'il est franc-maçon. Bravo! a répondu la presse libérale, et les libéraux franc-maçons ont loué l'attachement du Journal aux principes, et ils ont assuré le succès du candidat du libéralisme.

Malgré cela le Nouveau-Monde, le Courrier de St Hyacinthe et les autres journaux conservateurs catholiques ont continué à M. White leur support énergique. Aussi la presse libérale accuse-t-elle aujourd'hui le parti conservateur de céder sur les principes, et en conclut-elle que nous avons eu tort de blâmer, dans le passé, tous ses écarts et ses faux principes.

Voyons qui a raison dans cette lutte, et si la prétention du parti libéral peut-être soutenue. Mais constatons en passant que cette position prise par la presse libérale contraste singulièrement avec le principe que la religion n'a rien à faire en politique, et répuque un peu au vote obligatoire qu'elle veut imposer.

Il y a au Canada 1,500,000 catholiques sur une population de 3,500,000 âmes. Pour être catholique, il nous faut croire que "hors de l'Eglise Catholique, il n'y a pas de salut." Cela nous oblige à adhérer strictement à la foi catholique, à notre Eglise et à ses enseignements. En aucune manière et en aucun temps, nous ne pouvons approuver l'erreur sous quelque forme qu'elle se présente.

Mais nous jouissons d'un gouvernement dit constitutionnel, et nous sommes gouvernés par des représentants élus par la majorité. Nous est-il permis, sans approuver les principes religieux de ceux qui ne sont pas catholiques, de nous associer à ceux d'entre eux qui possèdent les principes les moins distants des nôtres, et qui sont le mieux disposés à nous rendre justice? C'est la première question à nous poser, et nous n'hésitons pas à y répondre dans l'affirmative.

Nous ne sachons pas que notre Eglise nous empêche de prendre les meilleurs moyens à notre disposition, pourvu que ces moyens soient honnêtes et ne soient pas mauvais en eux-mêmes, pour obtenir une juste part d'influence dans le gouvernement du pays. Le passé est la pour dire que depuis la cession du Canada, ces alliances sont toujours été jugées nécessaires et qu'elles ont souvent fait prévaloir la justice de notre cause. La même chose se pratique dans tous les pays du monde où il y a des croyances mixtes. Sans doute il serait préférable qu'il n'y eût pas de schismes et d'hérésies, mais il nous faut subir la conséquence d'un état de choses dont nous ne sommes pas responsables.

S'en suit-il qu'en faisant ces alliances, nous abdiquons notre foi? Bien insensé qui le croirait. En s'alliant à Sir John, Cartier n'abdiquait pas plus sa foi que M. Dorion en s'associant à M. MacKenzie, ou M. de Boucherville en s'alliant M. Church. Chacun a conservé sa croyance et persisté dans ses convictions religieuses.

Mais de ce que l'alliance est permise, s'ensuit-il que, pour la favoriser on la continue, un catholique puisse faire quelque chose de contraire à sa foi, consentir à quelque loi ou mesure hostile à l'Eglise catholique ou à la morale qu'elle enseigne? Certainement non, car il n'est permis à personne de faire le mal, et aucun prétexte ne saurait justifier un acte mauvais en soi. Que le catholique soit allié ou non à des protestants, il doit, pour chacun de ses actes, consulter sa foi et en faire la règle première de sa conduite. Faisant partie d'une société mixte, il est tenu de respecter les libertés des autres croyances, mais ne peut permettre qu'on empiète sur la sienne ni contribuer à des lois mauvaises en elles-mêmes, comme serait entre autres une loi pour le divorce.

Une seconde question se présente :

est-il permis à un catholique de voter pour un protestant? Evidemment les catholiques doivent autant tenir à élire des catholiques que les protestants tiennent à élire des protestants. On voit bien peu, dans le pays, de comités protestants qui élisent des représentants catholiques. Mais il est des circonstances où les électeurs catholiques servent mieux les intérêts catholiques en votant pour un protestant que pour un catholique. Il y en a de ces derniers qui n'ont de catholiques que le nom, et dont les principes en matière religieuse sont pernicieux et subversifs. Il y a d'autres cas où des protestants seuls sont sur les rangs, comme à Montréal-Ouest. Nous pourrions citer bien des comités catholiques qui ont élu des protestants. Il suffit de rappeler le temps où le clergé appuyait unanimement la candidature de M. Nelson, et celui où le Journal des Trois-Rivières soutenait M. McDougall en plein Trois-Rivières, division presque entièrement catholique. En élisant M. McDougall, le Journal n'élisait pas le protestantisme, n'approuvait pas l'erreur ni l'hérésie; c'est l'homme politique, ce sont les principes politiques qu'il préférait à ceux d'autres candidats qui rencontraient moins son approbation. D'un autre côté, M. McDougall s'engageait à se conduire en chambre tout comme un catholique s'y fut conduit. Il ne s'en suit pas que la religion n'a rien à faire en politique, mais que, dans certaines circonstances, la religion court moins de dangers quand on préfère pour mandataire un protestant honnête à un mauvais catholique.

Bien entendu que nous ne parlons là que des cas exceptionnels où de deux dangers on peut choisir le moindre. C'est aux électeurs, dans chacun de ces cas, à user de prudence et à prendre conseil de ceux qui sont naturellement et nécessairement plus en état de juger les hommes et les circonstances.

Etant admis que, dans un pays comme le nôtre, des alliances politiques sont inévitables avec des protestants, et que l'on peut élire même de ces derniers, il nous reste à examiner spécialement le cas où un candidat est franc-maçon.

Toutes les sociétés secrètes sont prohibées par l'Eglise catholique, aussi un catholique ne peut-il y appartenir qu'en devenant mauvais catholique. Pour le catholique, il n'y a pas d'excuse possible: il croit en la divinité de l'Eglise du Christ, et il doit se conformer à ses lois. S'enrôler dans une société secrète et prohibée, c'est faire acte de rébellion contre l'Eglise et se séparer d'elle. Sciemment, il commet le mal et cause du scandale. Quelle garantie peut-il offrir ensuite à ses concitoyens qu'il respectera les lois de l'Eglise catholique quand il sera associé à la gouverne de l'Etat? Aussi nous ne croyons pas qu'un franc-maçon qui se dit catholique mérite jamais l'appui des catholiques et puisse recevoir d'eux un mandat. Voilà pour ce qui concerne les catholiques.

Mais si le candidat franc-maçon est protestant, la même règle s'applique-t-elle? Le protestant a pour règle sa raison individuelle, son interprétation privée de la Bible. Le fait que sa conscience ne lui fait pas trouver de mal à être franc-maçon ne change pas sa nature de protestant. Pour nous, il n'en est pas plus ni moins protestant. Si d'ailleurs il est honnête, animé de bons motifs, professant pour les catholiques des idées larges et justes, reconnaissant à ces derniers tous leurs droits et privilèges, étant disposé à leur assurer toutes leurs immunités, nous ne croyons pas que le seul fait qu'il est franc-maçon soit suffisant pour nous engager à lui préférer un autre protestant allié à une école dangereuse pour les catholiques.

La franc-maçonnerie est mauvaise, et on ne peut être catholique et franc-maçon en même temps; mais le protestantisme aussi est mauvais, et on ne peut être catholique et protestant à la fois. S'il est inévitable, dans un pays comme le nôtre, de contracter des alliances politiques avec les protestants, il est aussi inévitable de contracter des alliances avec des protestants appartenant à des sociétés secrètes. Les sept-huitièmes de nos concitoyens protestants appartiennent à des sociétés secrètes. Tout en blâmant ces dernières autant que le protestantisme, force nous est de prendre le meilleur moyen de conserver notre part d'influence et de faire respecter nos droits. Ce n'est pas approuver l'erreur; ce n'est pas devenir franc-maçon, ni protestant; c'est subir une nécessité dont nous ne sommes pas responsables, et de deux maux qui peuvent nous arriver, choisir le moindre.

Nos confrères protestants nous rendront ce témoignage que nous avons toujours respecté leurs croyances, et que nous n'avons jamais cherché à leur dicter leur loi religieuse. On ne saurait nous accuser de nous être fait agresseur ou insulteur, et nous n'avons en général répondu aux provocations ardentes et déloyales du Witness, du Globe et du Leader, que par le silence. A ceux des protestants qui en politique représentent des princi-

pes honnêtes et qui reconnaissent nos droits, nous avons dit: unissons-nous.

Mais, quant aux soi-disant catholiques qui ne perdent jamais une occasion d'insulter l'Eglise catholique, qui propagent parmi les catholiques des principes faux et des doctrines subversives, nous avons été inflexibles; nous les avons dénoncés et nous les dénonçons encore, et l'élection de M. Workman n'empêchera pas l'erreur du libéralisme catholique d'être écrasée pendant vingt autres années au Canada.

A la corporation.

Nos édiles viennent de se départir du règlement très-sage qui défend de donner des contrats excédant deux cents piastres sans demander des soumissions publiques.

Dernièrement, des avis demandaient des soumissions pour la construction d'une halle en brique rouge. Les soumissions furent reçues et celle de MM. Piton et Cie fut acceptée comme étant la plus avantageuse. Le terrain fut en conséquence livré aux contracteurs qui se mirent à l'œuvre et donnèrent des sous-contrats. Le comité des marchés demanda alors à MM. Piton combien il en coûterait de plus pour construire en brique blanche. M. Piton répondit par lettre qu'il en coûterait \$2250, et se croyant en possession du contrat ne fit à personne un secret de la chose.

Mais en même temps, MM. Godin et de Varennes, dont la première soumission était de \$1,500 plus élevée que celle de MM. Piton, pour la construction en briques rouges, et dont la soumission avait été refusée, furent mis au courant de l'affaire, non officiellement, et adressèrent au comité une lettre disant qu'ils ne chargeraient que \$747 de plus pour construire en brique blanche. Cette seconde proposition faisait leur soumission de trois piastres moins élevée que celle de MM. Piton. Le conseil vint d'accorder le contrat, à la surprise générale, à MM. Godin et de Varennes.

Ici commence l'irrégularité, et nous maintenons que le conseil ne pouvait accorder le nouveau contrat sans demander de nouvelles soumissions publiques.

Il est assez singulier que MM. Godin et de Varennes ne demandent que \$747, pour faire ce qui, au dire de tous les connaisseurs, vaut plus de \$2000.

Nous ne voulons pas intervenir dans le choix des contracteurs de la corporation, mais nous croyons devoir, dans l'intérêt des contribuables, insister sur ce que nos édiles se conforment aux règlements. Ces derniers sont une protection et une garantie dont il serait téméraire de se départir.

Il y a des conseillers dont la bonne foi a été surprise et qui ne manqueraient pas de déjouer l'intrigue qui s'est tramée. Mais il y en a d'autres qui se vantent d'avoir agi dans le but d'enlever le contrat à MM. Piton et Cie. Nous le regrettons pour l'honneur de ces conseillers comme pour l'intérêt de la ville. La compagnie Piton a pleinement satisfait le public par tous les ouvrages qu'elle a faits pour la cité. Tous ceux qui ont vu la rue Dalhousie et le pavage de la côte Lamontagne, entre autres, partageront notre opinion. Non seulement elle remplit bien ses contrats, mais ses prix sont modérés, et dans le cours de cette année seulement, les ouvrages qui lui ont été confiés auraient coûté, sans elle, \$10,000 de plus à la ville.

Vouloir l'exclure, par des moyens déloyaux du genre de celui adopté, n'est pas favoriser la ville, mais faire de la coterie et du tripotage. Chose étonnante, l'un des conseillers qui sollicitait MM. Piton à soumissionner est aussi l'un de ceux qui ont intrigué à la fin d'une manière aussi étrange contre eux. Que s'est-il donc passé dans cet intervalle?

Nous entrons dans ces détails, non pour demander que tel ou tel contracteur soit préféré, mais pour nous plaindre de l'illégalité commise, et pour établir que quand on s'écarte de la loi, on n'est généralement pas loin de l'injustice.

Un projet a été signifié ce matin à la corporation, et nous engageons nos édiles à être prudents, car la responsabilité personnelle existe pour chacun d'eux.

Pas de chance.

La cour de révision de Montréal vient de confirmer trois jugements de la cour d'élection. En voici l'effet:

M. Cushing, député fédéral pour Argenteuil: mis à la porte et disqualifié;

M. Jodoin, député fédéral pour Chambly, mis à la porte et disqualifié;

M. Devlin, député fédéral pour Montréal-Centre, mis à la porte.

Le parti ministériel purifié par les dernières élections fait ainsi des pertes sensibles, car c'étaient trois bons purs ces trois députés.

Parmi leurs agents se trouvait un homme d'avenir mais que le malheur frappe dès le bas âge. C'est M. Prémontagne, député local pour Chambly. Il est déclaré inéligible pour Ottawa. La question se souleva

sans doute de savoir: si cela peut l'empêcher de siéger à Québec.

Les libéraux en sont rendus, à part leurs blessés, à huit morts; quatre pour Québec et quatre pour Ontario. Tous sont morts pour avoir eu trop d'argent à leur disposition pour faire cesser le règne de l'argent.

Les "meilleurs termes" pour Manitoba.

Persone n'a oublié les sanglants reproches faits à l'administration McDonald au sujet de Manitoba. Les libéraux nous criaient constamment et à tue-tête que c'était absurde d'annexer ce territoire au Canada, qu'il nous coûterait toujours plus qu'il ne vaudrait, qu'on lui donnait droit à une représentation exagérée, qu'on ne voulait que contrôler la majorité vraie de la Puissance par une représentation fictive. Mais voilà qu'une fois au pouvoir, les libéraux changent de tactique, trouvent que le Nord-Ouest est une précieuse acquisition, qu'il offre un débouché pour des millions d'habitants, qu'il est susceptible de développements rapides, et qu'on ne lui a pas donné assez!

Si nous avions l'imputation des motifs et l'injure aussi faciles que la presse libérale, en présence de l'augmentation des subsides accordés au Manitoba, ne dirions-nous pas au gouvernement actuel: vous achetez le vote des députés de Manitoba pour retarder votre chute inévitable?

Comme c'est bien là le cri que pousserait cette gent peureuse qui ne recule devant aucun moyen pour tromper la population et soulever d'ignobles préjugés.

Pour nous, la justice et la vérité passent avant le mesquin intérêt de parti. Aussi, sans nous occuper des motifs de M. MacKenzie que nous ne pouvons connaître, le supposant même uniquement animé d'un esprit équitable, nous dirons: Manitoba a droit à une augmentation de subsides et c'est juste de la lui accorder.

Bien que la population de Manitoba ne soit actuellement que d'environ 10,000 âmes, il faut à cette province encourir les frais d'une administration locale. Cette dernière est d'autant plus coûteuse qu'elle est à son origine et que tout y est à créer. Toutes les ressources extérieures de Manitoba consistent dans le subside fédéral, environ \$70,000. Le gouvernement fédéral s'est conservé l'administration et les revenus des terres, ce qui réduit à un chiffre nominal les revenus intérieurs de la province. Il suffit de comparer cet état de choses avec celui de la Colombie, pour voir qu'il n'y a pas égalité. La Colombie a une population blanche qui excède peu celle de Manitoba; à part du revenu de ses terres, cette province reçoit du gouvernement fédéral \$230,000. L'île du Prince-Edouard reçoit pour sa part \$280,000.

Les documents officiels constatent que, malgré une stricte économie, Manitoba ne peut payer ses dépenses, et que chaque année fiscale apporte un nouveau déficit. Actuellement ses dépenses annuelles sont de \$100,000 soit \$30,000 de plus que ses revenus. Il a été allégué par les Manitobains que les poursuites contre Riel et Lépine, celles intentées contre les feniens, l'affaire Gordon et divers incidents avaient grevé lourdement le budget. Un ministre fédéral, M. Burpee, a été chargé d'examiner le détail des comptes, et c'est sans doute sur son rapport que le gouvernement a consenti à porter de \$70,000 à \$90,000 le chiffre futur de l'allocation. Une des conditions imposées, paraît-il, est que Manitoba abolisse son conseil législatif et diminue ainsi les dépenses d'impression et de représentation. Si l'on en croit le télégraphe, l'opinion publique à Manitoba est favorable à cette condition, et l'on peut partant compter que la loi de la Puissance relativement à l'entrée de Manitoba dans la confédération sera changée à la prochaine session fédérale.

Il n'est pas douteux que tôt ou tard, quand les octrois gratuits de terrain auront été livrés aux métis, Ottawa rendra au gouvernement de Manitoba le droit à ses terres et à leurs revenus.

Comme nous l'avons antérieurement déclaré, il nous semble juste d'accéder à la demande de Manitoba. Quant à la condition imposée, elle regarde plus particulièrement la province elle-même; aussi ne faisons, nous que la mentionner.

La cour des élections de Québec, présidée par l'honorable juge-en-chef Meredith, a décidé qu'elle n'a pas pouvoir de suspendre les procédés pendant la session. Les deux côtés de la chambre sont intéressés à ce qu'un amendement à la loi pourvoit immédiatement à cette lacune. La cour d'élection de Montréal ayant décadé de suspendre ses procédés durant la session, il devient nécessaire d'amender la loi pour qu'il y ait uniformité. Nous reviendrons sur cette question.

Par le traité récent entre la France et l'Angleterre, il n'est pas stipulé que les vaisseaux du Canada auront les mêmes avantages que ceux de

l'Angleterre dans les ports français. Les marchands canadiens protestent à bon droit contre cet oubli ou cette injustice préméditée. C'est la première fois que l'Angleterre traite ainsi sa colonie. Le Parlement fédéral ne saurait pas sans doute de protester de toutes ses forces, afin d'obtenir le redressement du grief et d'empêcher qu'à l'avenir le commerce anglais se protège d'une manière aussi peu juste contre nous à l'étranger. Tout ce qui porte le drapeau britannique doit obtenir protection égale, et si l'Angleterre tient à ce qu'on l'estime, elle doit nous traiter, non en rivaux, mais comme les sujets d'une même et grande nation.

Nous lisons dans le Bien Public: "L'hon. M. Angers a donné pour raison de la nomination de M. Fortin à la place d'orateur de la chambre, que le brave capitaine avait protégé nos pêcheries."

"L'argument de M. Angers aurait de la force si la Chambre ne contenait comme le Golfe que des morues et des harengs."

Tout en voulant régénérer la presse, le Bien Public accorde trop aux morues et aux harengs, et pas assez aux marsouins, aux maquereaux, aux balaines, aux homards, aux flottants et à tous les nobles poissons qui peuplent le golfe. Evidemment, l'amour de notre confrère pour la morue et le hareng, l'a aveuglé. Nous le prions de faire amende honorable.

Grand concert. M. Prume, le plus grand violoniste de l'Amérique du Nord, M. Lavallée, un pianiste en voie de célébrité et madame Prume, cantatrice, donneront ce soir, un grand concert à la salle de musique, assistés du Septuor Haydn. Ce sera la soirée la plus artistique qui ait jamais été donnée à Québec. Aussi y aura-t-il foule, car dans notre ville on sait apprécier le vrai mérite.

Mardi, le 9, s'ouvrira, à la salle de musique, le bazar pour venir en aide à l'Hôpital du Sacré-Cœur. Il durera toute la semaine. Nos lecteurs sont trop bien au fait des immenses services que cette institution rend à la ville, pour qu'il soit besoin de les leur rappeler. Nous ne saurions trop recommander aux âmes charitables d'encourager de toutes leurs forces ce bazar.

L'honorable M. MacKenzie, à son passage à la Rivière-du-Loup, a reçu une adresse de félicitation. Arrivé à Lévis, il a reçu une députation au sujet du bassin de radoub. Il ressort de son entretien avec les membres de la députation, que l'ingénieur-en-chef du gouvernement, va être incessamment chargé d'examiner toute la question en litige.

PARLEMENT PROVINCIAL. Séance du 5 novembre. Après que son Excellence eût quitté le conseil législatif, avec sa suite, les membres du parlement se sont rendus à la salle des séances et M. l'Orateur a pris le fauteuil à trois heures demie.

M. l'Orateur a fait lecture du discours du Lieutenant-gouverneur, en présence de l'Assemblée législative.

L'hon. M. Angers a introduit un bill touchant l'administration des serments d'office.

L'hon. M. Angers a proposé que le discours de Son Excellence fût pris en considération lundi.

L'hon. M. Ouimet a demandé si le gouvernement exhiberait lundi, devant la chambre, les différents papiers ayant rapport aux difficultés des chemins de fer mentionnées dans le discours du Lieutenant Gouverneur.

L'hon. M. Angers répondit qu'il lui semblait que cette question était un peu prématurée. D'ailleurs, lorsque le discours du trône sera pris en considération, le gouvernement a bien l'intention d'exhiber devant la chambre tous les papiers qu'il possède, concernant cette affaire.

La motion est adoptée. L'hon. Solliciteur-Général proposa ensuite les motions d'usage ayant rapport à l'impression de la Chambre, la sédition, la corruption et les comités en fonction. Elles furent adoptées et la Chambre ajourna jusqu'à lundi.

Après le discours du trône, sur motion de l'honorable M. le Solliciteur Général Angers, il est ordonné que le discours de Son Excellence soit pris en considération lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. le Solliciteur Général Angers, Ordonné, que les votes et délibérations de cette Chambre soient imprimés après avoir été examinés par M. l'Orateur, et qu'il en ordonne l'impression; et que nul autre, que celui qu'il désignera, ne se permette de les imprimer.

10. Résolu, que s'il s'élevait une question se rattachant à l'élection ou au rapport de l'élection d'un député, ce dernier devra se retirer pendant les débats, qui s'en suivront; et si deux députés sont élus pour le même collège électoral, ils devront s'absenter jusqu'à ce que l'élection soit décidée.

20. Que s'il appert qu'une personne a été élue membre de cette Chambre, ou a cherché à l'être par corruption, et au moyen d'intrigues ou de menées, la Chambre procédera avec la plus grande sévérité contre toutes personnes qui auront pris une part volontaire à cette corruption et à ces menées ou intrigues.

30. Que l'offre d'argent, ou tout autre avantage, à un membre de l'Assemblée

Législative dans le but de faciliter la passage d'une mesure quelconque qui dépendra du Parlement de la Province de Québec, ou qui doit y être décidée, est un grand crime et un délit, et tend au renversement de la constitution.

Résolu, qu'il soit nommé des Comités Spéciaux permanents pour la présente session, pour les objets suivants:

- 1. Les privilèges et élections. 2. Les ordres permanents. 3. Les chemins de fer, canaux, lignes télégraphiques et compagnies de mines et manufacturières. 4. Les divers bills privés. 5. Les lois expirantes. 6. Les dépenses contingentes. 7. Les impressions. 8. Les comptes publics. 9. L'Agriculture, l'Immigration et la Colonisation. 10. Sur les différentes industries dans cette Province; lesquels dits comités auront, respectivement, pouvoir de s'enquérir de tous sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre; et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur iceux, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records;

M. l'Orateur met devant la Chambre, Etats des affaires de l'Asile des Dames Protestantes de Québec et de l'Union St. Henri, l'un et l'autre pour l'année 1875.

Rapport du grand jury.

Le Grand Jury a terminé ses travaux, vendredi, et a présenté le rapport suivant: "Les grands jurés sont en ce point plus reconnaissants de l'assistance que leur a procurée l'adresse de Son Honneur le juge en chef."

"Les grands jurés ont visité l'asile des aliénés, à Beauport, qui contient maintenant 435 hommes et 408 femmes. Ils sont très-heureux de pouvoir témoigner de la courtoisie du Dr. Roy et de ses assistants, et de l'ordre, de l'extrême propreté, et de la bonne administration apparente dans toutes les parties de l'établissement. La bâtisse neuve est en voie de construction rapide et fournira un local beaucoup plus étendu. Elle possède aussi de plus amples moyens d'évasion en cas de feu. Les grands jurés ont vu avec plaisir une chapelle protestante dont la construction est presque parachevée, la première, les a-t-on informés, depuis l'ouverture de l'institution."

"Ils ont aussi visité la prison et ne peuvent s'empêcher d'exprimer leur satisfaction de la condition rangée des salles et des cellules. Ils suggéreraient, cependant, quelques changements dans le toit actuel, vu qu'on y remarque des signes de voies d'eau qui existent de vieille date. Ils désirent faire remarquer à la cour que des personnes donnant des signes d'aliénation mentale sont trop fréquemment détenues pendant les semaines entières dans la prison avant d'être envoyées à l'asile de Beauport, et sont ainsi privées de ces soins spéciaux et de cette surveillance qui, administrée promptement, pourraient contribuer au recouvrement de leur santé. Les prisonniers sont au nombre de 130, dont 98 hommes et 32 femmes."

"Ils se sont ensuite rendus à l'Hôpital de Marine et sont heureux de pouvoir faire un rapport favorable de la condition de cette institution éminemment utile."

"Les grands jurés désirent exprimer leur opinion que les stations de la police provinciale sont tout à fait insuffisantes pour les exigences de la ville. Les cellules sont pour la plupart sombres, humides, mal ventilées et malsaines, et les corps de garde entièrement trop petits."

"Vu le grand nombre d'accidents aux débarcadères et aux quais, survenant pendant la saison qui vient de s'écouler, il serait à désirer qu'on assurât au public une plus grande protection au moyen d'un système d'éclairage et de gardes améliorés."

"En terminant, les grands jurés croient qu'il est de leur devoir d'attirer l'attention des officiers de la couronne sur l'insuffisance complète de la bâtisse qui sert maintenant de Palais de Justice, et qui, sous le rapport de la grandeur, de l'éclairage et de la ventilation, est totalement impropre aux exigences d'une importante ville de commerce, la capitale de la province."

"G. TUDOR PEMBERTON, Président."

NOTES SUR LA FAMILLE TRUELLE, par l'abbé Charles Trudelle, curé de St. François Rivière-du-Sud. Nous accusons réception de cette brochure dont le texte a récemment été publié dans les colonnes du Courrier. Elle est d'un vif intérêt pour la famille Trudelle et ses nombreux amis. Ceux qui désireront se la procurer pourront le faire en s'adressant à M. Trudelle du bureau de l'imprimerie de la Reine.

INFORMATIONS. Vendredi, la cour de révision a rendu jugement, dans la cause de l'élection contestée de Montréal-Centre, confirmant la décision de Son Honneur le juge MacKay et renvoyant la pétition de Ryan et al., tendant à disqualifier M. Devlin.

Dans la cause du comté d'Argenteuil, la cour a confirmé la décision de Son Honneur le juge Johnson. M. Lemuel Cushing perd son siège et est disqualifié.

M. A. Jodoin, le membre dans la cause de l'élection contestée du comté de Chambly a perdu son siège et est disqualifié.

Il est rumeur qu'on fait circuler en cet ville des pétitions pour demander au gouvernement d'établir un asile séparé des aliénés protestants sur le chemin Ste Foye.

La cour suprême s'est réunie jeudi, pour la première fois, à Ottawa. La

date où les juges seront assermentés n'est pas encore fixé.

Le Parlement Fédéral se réunira le 14 ou le 15 janvier prochain.

M. L. U. Fontaine, magistrat, stipendiare du district de Joliette, a transféré sa résidence de l'Assomption à Joliette.

Le résultat de l'élection de Toronto-Ouest, qui a eu lieu samedi, représente les chiffres suivants: 1,935 voix pour M. Robinson; 1,584 pour M. Turner. Il y a eu 108 bulletins de rejets. M. Robinson est conservateur.

Le vingt-six d'octobre dernier, on a installé un chemin de la Croix dans l'église de St. Paul de la Croix, comté de Témiscouata, diocèse de Rimouski. Le Très-Révérend Messire Ed. Langevin, Vicaire-Général, a présidé à cette imposante cérémonie.

Le Rapatriement.

Les 250 colons de la Patrie et de Chesham, qui ont profité des avantages offerts par le Gouvernement de Québec, depuis le mois de mai dernier, préparent actuellement leurs quartiers d'hiver.

Il y a assez de bras pour les travaux que le Gouvernement doit faire exécuter d'ici au mois d'avril, de sorte que d'aujourd'hui au 1er mars, l'agent de rapatriement ne devra octroyer des lettres de créance auprès de l'argent de colonisation qu'à ceux qui ont assez d'avances pour subvenir à leurs besoins, sans avoir à travailler pour le gouvernement ou pour des particuliers. D'ici au 1er mars, ceux qui ont le désir de devenir agriculteurs pourront se préparer à partir.

Le Gouvernement fera ébaucher près de 200 lots cet hiver, afin que ceux qui iront, le printemps prochain, coloniser ces cantons puissent se fixer de suite sur des lopins de terre dont quelques arpents seront prêts à être ensemencés. D'ici au 1er mars, l'agent de rapatriement visitera les principaux centres de la population canadienne, donnant des explications sur la loi du rapatriement et des renseignements utiles sur les cantons, afin qu'au printemps, il y ait un fort courant de retour vers la patrie.

Le Gouvernement et la chambre locale ont droit aux félicitations du pays tout entier pour l'adoption et le bon fonctionnement de cette patriotique mesure. Mise à l'œuvre, elle a produit les résultats les plus satisfaisants.

Dans le court espace de 5 mois, 250 colons, chefs de famille, représentant près de 900 personnes ont commencé des défrichements dans des cantons où, six mois passés, une cinquantaine de familles seulement peuplaient la solitude. Sur ce nombre près de 200 sont revenus des États-Unis.

Ce n'est là qu'un travail préparatoire, qu'une ébauche d'essai; et, cependant, le succès dépasse déjà les espérances. La nouvelle chambre qui ouvre aujourd'hui ses sessions, animée d'un esprit patriotique, encouragera généreusement ces efforts. Elle a un devoir à remplir; d'un commun accord elle votera un octroi pour continuer cette belle œuvre de rapatriement et de colonisation. Ce n'est plus une question de partis, c'est une question nationale.

Un membre de l'opposition, F. G. Marchand, Ecr., de St. Jean, est la généreuse idée de la chose, et un ministre conservateur, l'hon. P. Garneau, inaugure le système. Conservateurs et libéraux ont mis la main à l'œuvre; ils en ont ensemble le mérite. Qu'ils soient toujours unanimes sur des questions de ce genre, et la fusion des partis deviendra peut-être possible. Le département de l'agriculture a droit, lui aussi, aux félicitations du pays, pour la généreuse et active coopération de ses principaux fonctionnaires à la réussite de ce projet qui est devenu une heureuse réalité. (Travailleur.)

NOUVELLES D'EUROPE.

(par le câble transatlantique.)

Londres, 5 nov. La faillite du Dr. Stronsberg, grand entrepreneur de chemins de fer, menace sérieusement le crédit commercial de la Russie et plusieurs faillites sont déjà annoncées. Les banques sont dans un état de crainte qui réagit sur le marché monétaire de Londres.

Belgrade, 5 nov. Les militaires de cette ville ont reçu ordre de se tenir sous les armes et de faire l'exercice pendant trois jours; après quoi ils partiront immédiatement pour la frontière.

Versailles, 5 nov. Le duc d'Audiffret Pasquier a été élu, aujourd'hui, président de l'Assemblée, par un ralliement de la Gauche avec une partie de la Droite. Cet acte est regardé comme une démonstration hostile aux Bonapartistes.

FAITS DIVERS.

Nous accusons réception du 8e volume des journaux de l'Assemblée législative. Nos remerciements à qui de droit.

EN FONCTION.—La compagnie du télégraphe de la Puissance a fait réparer le câble et l'ouvrage vient d'être terminé. Rien n'empêche maintenant les dépêches du câble de parvenir dans le Royaume Uni et dans toutes les parties de l'Est.

GÉNÉROSITÉ.—Le révérend Père Burke a remis au trésorier de la société bienveillante des dames de St. Patrice, la somme de \$20. Cet argent lui a été donné comme don, par un ami qui veut taire son nom par humilité.

RÉPARATION.—Le vapeur "Athenian" appartenant à la Cie. de Navigation Union, sera placé dans le bassin de radoub de M. Roach au Cap Blanc, près de Québec, le 12 du courant. Le navire doit être mis à neuf afin d'être enregistré le printemps prochain parmi les vapeurs de première classe.

Le coût des réparations s'élèvera à près de \$30,000.

IGNOBLE.—Samedi soir, M. Davis, citoyen respectable accompagné de sa fille, a été lâchement insulté par une bande de polissons, qui stationnent près du quai Dinning. Les assommeurs de notre ville ne respectent plus même l'âge avancé d'un vieillard accompagnant une dame.

PRÉVISIONS.—D'après les remarques des sauvages, la neige ne restera pas, car il n'y a pas encore de glace sur les rivières et la neige fond immédiatement en tombant dans l'eau.

TRÈS À PROPOS.—Vendredi soir, à la séance du conseil de ville, M. Peachy a soumis une requête signée d'un grand nombre de citoyens du quartier St. Jean, demandant à la corporation de faire construire une station de police à l'encoignure des cotéaux St. Geneviève et Ste. Claire. Il est à espérer que nos édiles accéderont à une aussi juste demande, car, tant que cette amélioration n'aura pas été faite, la sécurité publique sera toujours menacée en ces endroits.

La position de chaque directeur d'une compagnie d'assurance, est un élément d'une grande importance sur l'opinion à se former de la valeur de la compagnie: Et, c'est surtout le cas lorsque le succès et les affaires dépendent particulièrement du crédit que l'entreprise aura aux yeux du Public.

La Stadacona, Compagnie d'Assurance contre le feu dont les bureaux sont au No. 20, rue St. Pierre, Québec, étend sa protection sur les affaires et les succès de ce genre.

Le cardinal, McCloskey est arrivé à Dublin samedi. Il a officié hier, à la cathédrale de cette dernière ville.

Le quinquina (Jesuit's Bark) est le nom antique du célèbre quinquina (Peruvian Bark). Ce nom lui vient de ce que les frères de cet ordre religieux furent les premiers à reconnaître l'étonnante efficacité de ses pouvoirs, comme remède. L'origine de son nom actif, Quinine, a maintenant pris place comme médecine; ses effets sont plus tolérables, plus uniformes et plus sûrs. Dans le vin Quinine de Campbell, les vertus merveilleuses de ce remède se trouvent fidèlement conservées et elles se présentent au patient sous forme d'un vin délicieux à boire. C'est un spécifique devenu à bon droit populaire, contre la perte de l'appétit, la mélancolie de l'esprit, l'indigestion, les lassitudes et tous les désordres qui se rallient aux constitutions faibles.

SUICIDE.—M. Marsh agent de la Banque British North America à Napanea, Ontario, s'est suicidé mardi en se tirant un coup de pistolet pendant qu'il était encore dans son lit.

La balle s'est logée dans le côté gauche, un peu au-dessus du cœur. On attribue cet attentat à un moment de folie passager.

ACCIDENT.—Un pénible accident est arrivé la semaine dernière à un jeune homme W. Gauthier, de Deschambault qui devait partir prochainement pour l'Europe. Au moment où le Steamer Lake Nipigon sur lequel il avait pris passage, se préparait à quitter le port, M. Wilbrood Gauthier fut frappé rudement dans la main par une pièce de bois et reçut des blessures graves. Il eut la tête fendue, le cercle du cou brisé et un bras cassé. On le débarqua à terre et il s'est rendu samedi dernier par le bateau dans sa famille, à Deschambault.

ARRÊTÉ ET CONDAMNÉ.—Edmond Côté, reconnu comme l'auteur du vol de la malle à Joliette a été arrêté à l'hôtel California, Montréal. Après avoir été conduit le même jour à la prison de Joliette, il a avoué son crime. Les preuves contre lui sont d'ailleurs irrécusables.

Vendredi, il a été condamné à cinq ans de prison, un pénitencier. Le sac volé contenait \$3,281 et le montant a été recouvré presque en entier.

LA NOYADE.—Le corps du jeune Phidime Hébert, l'une des victimes de la Ste. Famille, a été retrouvé jeudi et enterré vendredi à la Ste. Famille. Pas un seul des autres malheureux noyés n'a encore été retrouvé, et M. le Coroner Belleau a ordonné qu'on vint l'avertir immédiatement, si quelque corps était retrouvé.

GRAVES SOUPÇONS.—Corrigan, accusé d'avoir assassiné M. Thomas O'Connell, son beau-père, dans le village Nelson, est de plus en plus soupçonné. Il appert par les témoignages que l'accusé portait à l'époque du meurtre, une botte ayant un talon tout particulier, et qui correspond parfaitement bien aux empreintes des pistes qu'on a découvertes sur le sol, où le corps a été ramassé.

Un témoin a aussi déclaré que Corrigan lui avait offert \$50, s'il voulait empoisonner son beau-père. Celui qu'on soupçonne a toujours passé d'aillours, pour un mauvais sujet et était la terreur du lieu. Il est aussi prouvé que, le jour du meurtre, Corrigan a été vu dans le bois, à quelque pas du cadavre. Son procès s'instruit durant le terme de la cour criminelle qui siège actuellement à Arthabaska.

Pourquoi êtes-vous en prison? demandait un jour un visiteur à un nègre détenu.

Pour avoir emprunté de l'argent.

Comment! mais on ne va pas en prison pour cela!

Je sais bien; mais, vous comprenez, que j'ai été obligé de donner deux ou trois bons coups de poing avant qu'il me prêtât l'argent que je voulais.

Un comte Français, pendant la dernière guerre franco-prussienne, fut blessé au genou par une balle.

Les docteurs coupaient, taillaient sa chair avec un sang froid admirable, et auraient continué encore longtemps à lui faire des incisions douloureuses dans le genou lorsque le blessé perdit patience:

—Que diable faites-vous donc là? demandait-il.

—Nous cherchons la balle, dit un des chirurgiens.

—Que ne le disiez-vous avant, imbéciles! Je l'ai dans ma poche!

Annonces Nouvelles.

Terre à vendre. Notice.—J. H. Hardy. Avis.—E. Goss.

Bijouteries et argenteries.—Duquet & Cie. Nouveaux arrivages.—I. P. Dery.

Recu de Paris par le "Moravian."—A. Lavigne. Dernières compositions.—do do

Chemin de fer Lévis et Kennebec.—Laroche et Scott.

DÉJEUNER.—COCOA DE EPPS.—Agréable et reconstituant. Par une connaissance approfondie de la digestion et de la nutrition et par une soignée application de magnifiques propriétés du Cocoa bien choisi, M. Epps a pourvu nos tablettes à déjeuner d'un breuvage délicatement savoureux qui peut nous épargner plusieurs comptes de médecins.

C'est par le prudent usage, de tels régimes de nourriture, qu'on peut graduellement rétablir une constitution mauvaise au point de la mettre en état de résister à toutes sortes de maladies. Des centaines de maladies nous environnent sans cesse, prêtes à nous attaquer par le point le plus faible de notre santé. Nous éviterons plus d'une atteinte de maux, en ayant soin de bien entretenir la pureté du sang et de soigner notre constitution.—Civil Service Gazette.

Avis Important aux Voyageurs.

Lorsque vous visitez ou que vous quittez une cité de New-York, épargnez-vous l'ennui et les dépenses que nécessite le transport de votre bagage, et arrêtez-vous à la Grand Union Hotel en face du GRAND DEPOT CENTRAL. Cette maison spacieuse et confortable possède 350 chambres, très élégamment meublées et tenues sur un pied amenant un montant de \$900,000 de dépenses. Elle possède un élévateur et toutes les améliorations modernes. Elle est tenue sur un plan européen. LE RESTAURANT, les chambres de goûter et les celliers sont approvisionnés avec ce que les marchés produisent de mieux. La cuisine est sans rivale. Les chambres pour une seule personne se louent à \$1.50 et \$2.00 par jour; cet hôtel possède des appartements spéciaux pour les familles, où tous, tant visiteurs étrangers que ceux de la cité, peuvent jouir de l'aïssance, la plus luxueuse, et cela, à un prix moindre, à la GRAND UNION, que dans n'importe quel autre Hôtel de la Cité. Les omnibus et les chars-urbains passent à toutes les minutes du jour, allant dans tous les quartiers de la ville.

G. F. & W. D. Garrison, Directeurs. 16 oct. lan.

DÉCÈS. A St. Antoine, le 3 du courant, à l'âge de 87 ans et un mois, Dame Flavie Girard. Elle laisse pour déplorer sa perte 16 enfants, et 160 petits enfants et arrière petits enfants. R. I. P.

A Vendre. A St. Albans, sur le rang de l'église, située à 20 arpents de cette dernière une magnifique terre de 60 arpents de longueur sur trois de largeur, sur laquelle se trouve une maison confortable de 32 pieds sur 28, à deux étages et deux granges dont l'une mesure 90 pieds et possède une avant-couverture. Le tout en très bon ordre et à des conditions avantageuses. S'adresser sur les lieux, à M. Louis Gariépy. Québec, 8 Novembre 1875.—3m. 896

AVIS. Le Bazar en faveur de l'Hôpital du Sacré-Cœur s'ouvrira MARDI PROCHAIN, le 9 du courant, deux heures P. M., à la Salle de Musique, rue St. Louis, et se continuera les jours suivants.

J. H. HARDY, Secrétaire. Québec, 8 Novembre 1875.—4f 897

AVIS LE CHEMIN DE FER DE LÉVIS ET KENNÉBEC.

AVIS est par le présent donné que JEUDI et à partir de ce jour 4 novembre 1875, jusqu'à nouvel avis, le fret sera reçu à Québec, sur le quai des vapeurs de la traversée de Lévis, de 11 heures A. M. à 1 heure P. M., tous les jours. Tout fret, après cette heure, sera reçu seulement au Depot à Lévis. Le tarif ordinaire de la traversée sera chargé, aussi le paiement du quatre (4) centimes par cent livres pour le transport du quai de Lévis au dépôt de Lévis. En toutes circonstances une feuille d'envoi doit accompagner chaque lot donnant sa pesanture exacte et l'adresse. On peut se procurer des feuilles d'envoi au bureau des entrepreneurs, Chambres Stadacona, rue St. Pierre.

E. GOSS, Sur. Che. de fer L. & K. Québec, 5 Novembre 1875. 895

Banque Stadacona.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende

POUR CENT,

Par année, sur le capital payé de la Banque, a été déclaré pour les derniers six mois de l'année courante. Ce dividende sera payable aux Bureaux de la Banque, à Québec, le et après MERCREDI, LE 1er DÉCEMBRE PROCHAIN.

Les livres de transfert seront fermés depuis le 16 jusqu'au 30 NOVEMBRE, les deux jours ci-dessus mentionnés y compris. Par ordre du bureau, Wm. P. DEAN, Caissier. 892

Québec, 3 Novembre 1875.—3f

Recu de Paris par le "Moravian."

Viols, Cornets, Flûtes, Saxhorns, Clarinettes, Barytons, Trombones, etc., etc.

En vente chez A. LAVIGNE, Editeur de Musique. 114 Rue St. Jean, Québec. (Banque d'Épargnes.)

Dernières Compositions

De C. LAVALLEE:

Le Papillon, étude de concert.....\$75 centimes. Souvenir de Tolède, mazurka de sa. Ion..... 75 " Grande marche de concert..... 75 "

En vente chez A. LAVIGNE, Importateur de pianos. 114 Rue St. Jean, Québec. (Banque d'Épargnes.) Québec, 3 Novembre 1875. 719

J. et W. REID,

40, Rue St. Paul, Québec

MANUFACTURIERS DE PAPIER-FEUTRE pour le rembrassage des maisons et pour mettre sous les tapis.

PAPIER GOUDRONNÉ pour les couvertures des maisons.

PAPIER À ENVELOPPER, Gris, Brun, Drabe et Manila, de toute grandeur et de toute qualité.

PAPIER À IMPRIMER, Blanc et de couleur, de toute grandeur et de toute qualité.

SACS DE PAPIER fait à la machine, pour grocceries, et marchandises sèches, de toute qualité et de toute grandeur.

LIVRES ELANCS, pour compte ou mémoires, grands ou petits faits à ordre, sous le plus court délai.

IMPORTATEUR et MARCHANDS De papier à écrire, d'Enveloppes, De plumes et d'Encro

Enfin de toute sorte de Papeteries. Le tout sera vendu au plus BAS PRIX, soit en gros, soit en détail. TAPISSERIES, en gros seulement. J. & W. REID. Québec, 11 Octobre 1875. 624

CIMENT DE PORTLAND.

100 BARRILS. A vendre par J. & W. REID, 40, rue St. Paul Québec, 11 Octobre 1875.—3f 875

Assemblée Générale

De la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec.

Il y aura une Assemblée Générale des Membres de la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec, LUNDI, le 2ème jour de NOVEMBRE courant, à la Chapelle St. Louis, dans la Basilique, à DEUX HEURES P. M., pour procéder à l'élection des officières pour 1876. Par ordre, JOSÉPHINE H. HARDY, Secrétaire. Québec, 3 Novembre 1875.—3f 891

Tuyaux à Gaz et à Vapeur!

5000 PIEDS de deux pouces. A vendre à très-bas prix. J. & W. REID, 40, rue St. Paul, Québec, 25 Octobre 1875. 886

Trouvé.

UN petit chien, couleur café, a été trouvé il y a quelques jours sur la rue St. Louis. Le propriétaire pourra recevoir les renseignements nécessaires pour le réclamer, en s'adressant à ce bureau. Québec, 3 Novembre 1875. 893

AUX CULTIVATEURS!!!

Chance Exceptionnelle! MME Vve. Thos. Marchildon offre en vente sa magnifique ferme sise et située sur le fleuve St. Laurent dans le haut de la paroisse de Batiscan, dont la contenance est de 2 arpents et un tiers de largeur sur environ 40 arpents de profondeur avec une maison grande et étendue des plus confortables. Cette ferme est l'une des plus productives de la place vu qu'elle possède un sol très riche et est en même temps propre à toute espèce de culture. Pour plus amples informations s'adresser à Mde. Vve. THOMAS MARCHILDON, Village de Batiscan, 27 sept. 1875.— 866 Québec, 6 Octobre 1875.

BIJOUTERIES

—ET— ARGENTERIES

—DE— PREMIERE CLASSE.

LES soussignés viennent de recevoir le plus bel assortiment d'Argenteries premier choix, de la célèbre manufacture

THE MERJEN SILVER PLATE CO. C'est la plus grande variété d'Argenteries qui ait jamais été vue à Québec.

Cet assortiment consiste en— Epergues, Services complets, Plateaux, Corbeilles, Huiliers, Beurriers, Anneaux de Serviettes, Etc., Etc.

—AUSSI— De magnifiques objets de Fantaisie, Plaqués en Argent, pour ornementation de chambre de Toilette.

Ces divers articles sont en ne peut mieux convenables aux personnes qui désirent présenter quelques délicieux Cadeaux de Noëes. Ils serviraient aussi comme étrennes du Jour de l'An ou Souvenirs de jours de Fête.

DUQUET & Cie., Bijoutiers. Québec, 3 Novembre 1875.—12m 355

Nouveaux Arrivages

A LA LIBRAIRIE DE I. P. DERY,

No. 47, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

RECU par le dernier bateau le "MORAVIAN" un nouveau supplément de l'EXPLICATION du CATECHISME de la première enfance à l'usage des Instituteurs et des Instituteurs par l'Abbé L. Kinet (Edition cartonnée).

Aussi un nouveau supplément du célèbre ENCHIER MAGIQUE (prenez garde à la contrefaçon.)

TOUJOURS EN MAINS un assortiment complet de LIVRES DE PRIÈRES, LIVRES D'ÉCOLES en Français et en Anglais, PAPIERS et ENVELOPPES de toutes sortes. Une grande variété de LIVRES DE COMPTES, Registres de toutes grandeurs, et faits à ordre, FOURNITURES de BUREAUX et d'ÉCOLES en grande quantité, des genres les plus nouveaux.

Aussi la dernière édition des QUARANTE HEURES approuvée par Mgr. l'Archevêque de Québec, le MOIS DES AMES, etc., etc. Le Calendrier et l'Almanac 1876. CIRE, CIERGES, VINS DE MESSE ANALYSE, Brandy, etc. Toute commande reçue sera remplie fidèlement.

I. P. DERY, Libraire, 47 rue St. Pierre, Basse-Ville. Québec, 3 Novembre 1875.—c 629

Acte de Faillite de 1869 et 1875.

CANADA Province de Québec, District de Québec. COUR SUPÉRIEURE.

Dans l'affaire de THÉOPHILE ARSENAULT, Failli.

LE soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers et le SEPT DÉCEMBRE prochain il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par lui effectuée. Québec, 4 Novembre 1875.

THÉOPHILE ARSENAULT, Par G. AMYOT, Son procureur ad litem. Québec, 5 Novembre 1875.—1m. 894

Acte concernant la Faillite de 1869.

CANADA Province de Québec, District de Québec. COUR SUPÉRIEURE.

Dans l'affaire de JOHN PEVERLEY, Failli.

AVIS est par le présent donné que le failli a déposé, à mon bureau, un acte de composition et de décharge pour être exécuté par la majorité en nombre des créanciers du dit failli, représentant les trois quarts en valeur de ses biens, sujet à être vérifié en établissant la proportion; et si aucune opposition au dit acte n'est faite à moi, j'irai à trois jours juridiques, depuis le 13ème jour de NOVEMBRE prochain, jour de la dernière insertion de cette annonce, j'agirai sur le dit acte suivant ses termes.

WILLIAM WALKER, Syndic Officiel. Québec, 29 Octobre 1875.—6f 890

Acte Concernant la Faillite de 1869

CANADA Province de Québec, District de Québec. COUR SUPÉRIEURE.

Dans l'affaire de CÉLESTIN VALLIÈRE, Failli.

Le soussigné a déposé au bureau du Procureur de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers et le deuxième jour de DÉCEMBRE prochain il s'adressera à la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur. 29 Octobre 1875.

CÉLESTIN VALLIÈRE, Par F. X. DROUIN, Proc. ad litem. Québec, 29 Octobre 1875.—1m 869

Acte Concernant la Faillite de 1869

CANADA Province de Québec, District de Québec. COUR SUPÉRIEURE.

Dans l'affaire de GEORGE LAMONTAGNE, Failli.

Le Soussigné a déposé au bureau du Procureur de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers et le deuxième jour de DÉCEMBRE prochain il s'adressera à la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur. 29 Octobre 1875.

GEORGE LAMONTAGNE, Par F. X. DROUIN, Proc. ad litem. Québec, 29 Octobre 1875.—1m 870

Acte Concernant la Faillite de 1869

CANADA Province de Québec, District de Québec. COUR SUPÉRIEURE.

Dans l'affaire de NAPOLÉON FILION, Failli.

Le failli demandera sa décharge en vertu du dit acte, le deuxième jour de DÉCEMBRE prochain, 29 Octobre 1875.

F. X. DROUIN, Proc. du Failli. Québec, 29 Octobre 1875.—1m 867

A VENDRE.

POELES A CHARBON DE TOUTES GRANDEURS,

S'alimentant d'eux-mêmes, ayant reçu toutes les améliorations récentes,

—CONVENABLES POUR— MAISONS PUBLIQUES, ET PRIVÉES.

Nommés: "Morning Star, et Argand." —AUSSI—

À vendre, à bon marché, un lot de poëles à charbon et à bois, d'un style ancien; poëles doubles neufs et de seconde main. Chez

A Kane, No. 3, Rue Fabrique. Québec, 15 Octobre 1875.—1m 880

DEPARTEMENT DES MESSIEURS!!!

TWEEDS Anglais, Ecossois et Canadiens.—Assortiment complet de Draps et Serges pour Pardessus d'Automne et d'Hiver, Caleçons, Camisole, Chaussettes, Bretelles, Colles, Cravates, Etc.

Les Messieurs qui désirent un Habillemeut bien fini trouveront à notre établissement un Tailleur de 1ère Classe venant de Londres.

Departement des Dames

TOUS les derniers genres d'étoffes à Robes de fantaisie, Repp et Merinos Français Noir et de Couleur, Alpaca, Lustré, Manteaux, Jupons piqués en soie, Satin et en Alpaca.

UNE GRANDE VARIÉTÉ d'Étoffes à Manteaux, Chapeaux en Feutre, Chapeaux garnis de Paris, Plumes, Fleurs, Robes, Manteaux et Chapeaux.

Fait selon les dernières modes par les meilleures modistes.

FYFE & GARNEAU

21, RUE LA FABRIQUE, Québec, 15 Octobre 1875.

A. BELANGER, DOREUR,

No. 9, Rue et Faubourg St. Jean, VIENT de recevoir et offre en vente la plus belle collection de Chromos,

Qui ait encore été importée à Québec. UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE. —TOUJOURS EN MAINS—

Glaces de Miroir richement encadrées et non encadrées, de toutes grandeurs. Nouveau genre de Cadres pour portraits. Québec, 27 Octobre 1875.—1m 887

Chemin de fer LEVIS ET KENNÉBEC

TABLEAU ITINÉRAIRE.

À COMMENCER LE 1er NOVEMBRE 1875. Trains du Nord. Trains du Sud.

Arrivée A. M. Départ P. M. 9.05.....Lévis.....4.00 8.45 J.....Junction St. Henri.....4.20 8.25 J.....Village St. Henri.....4.40 8.15.....Larochelle (St. Anselme).....5.10 7.55 J.....Larochelle (St. Anselme

